



A.C.E.A.C.
Association des Conférences Episcopales de l'Afrique Centrale
B.P.3258 Gombe -KINSHASA/ R.D.CONGO
E-mail : aceac.secretariat@yahoo.fr ; Tél. (+243) 81 874 23 20///997453389

DÉCISION PORTANT CRÉATION ET AUTORISATION PROVISOIRE DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE PAIX ET DE RÉCONCILIATION (ISPR)

Le Comité Permanent des Evêques de l'Association des Conférences Episcopales de l'Afrique Centrale (ACEAC asbl),

Vu les Statuts de l'ACEAC tels qu'adoptés par l'Assemblée Générale du 07 juin 2010 ;

Conscient de la nécessité de bâtir, de consolider et de diffuser ensemble dans la Sous-région des Grands Lacs africains une culture commune de nature à promouvoir la paix, la réconciliation ainsi que le développement durable des populations respectives de la zone de l'ACEAC ;

Soucieux dans ce but de développer et de coordonner l'enseignement de la Doctrine Sociale de l'Eglise et l'activité pastorale par des actions menées en communion ecclésiale, éclairées par des recherches contextuellement situées et régulièrement mises à jour au sein des universités ainsi que des centres de recherche ;

Décidé à enraciner de manière ramifiée la foi chrétienne dans les cultures locales en leur donnant corps à travers un engagement éclairé et renouvelé des fidèles, accompagnés par les Commissions Episcopales Justice et Paix et Caritas-Développement à différents niveaux ;

Désireux d'accroître l'efficacité des services d'Eglise en matière de plaider pour la paix et le développement ;

Vu les résolutions issues des assises de l'Assemblée Générale de l'ACEAC tenues à Kinshasa des 07 et 08 juin 2010, donnant mandat au Comité Permanent d'examiner attentivement le projet de création et de prendre toutes dispositions utiles ;

Vu les résolutions issues des sessions ultérieures du Comité Permanent de Gitega (Burundi) du 10 au 14 janvier 2011, et de Bukavu (RD Congo) du 14 septembre 2011 ;

Décide :

Article 1

Il est créé au sein de l'ACEAC un Institut Supérieur de Paix et de Réconciliation (ISPR).

Article 2

L'ISPR a son Siège légal provisoire à Bukavu, avenue de la Mission, n° 2, Commune de Kadutu, ville de Bukavu en République Démocratique du Congo. Il peut être transféré dans n'importe quel lieu de la zone pastorale de l'ACEAC sur décision de l'Assemblée Générale de l'ACEAC qui en est le pouvoir organisateur.

Article 3

Sous réserve d'amendements et ratification par l'Assemblée plénière de l'ACEAC, l'ISPR fonctionne sous le régime juridique du projet des Statuts tels qu'examinés et adoptés par le Comité Permanent de l'ACEAC tenu à Bukavu, le 14 septembre 2011.

Article 4

Il est mis en place un Comité de pilotage de 6 personnes chargé de préparer des structures ordinaires de fonctionnement au niveau organisationnel, logistique et financière. Il est ainsi composé :

- Abbé Melchior-Edouard **MOMBILI**, Secrétaire Général de l'ACEAC, Président du Comité de pilotage ;
- Abbé Joseph **GWAMUHANYA BIRINDWA**, Coordonnateur intérimaire du Programme de l'ISPR ;
- Abbé Lambert **NICITERETSE**, Secrétaire Général de la Conférence des Evêques Catholiques du Burundi (CECAB), 1^{er} Secrétaire adjoint de l'ACEAC ;
- Abbé Théotime **GATETE**, Secrétaire de la Conférence Episcopale du Rwanda (CEPR), 2^e Secrétaire Général adjoint de l'ACEAC ;
- Abbé Léonard **SANTEDI**, Secrétaire Général de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO), 3^e Secrétaire Général adjoint de l'ACEAC ;
- Abbé Paul **KADUNDU**, recteur de l'Université Catholique de Bukavu (UCB).

Article 5

Le Comité de pilotage est chargé de préparer un rapport intérimaire à l'intention de l'Assemblée Générale de l'ACEAC en vue des décisions statutaires de son ressort, relatifs à la ratification des projets, l'adoption du Règlement Intérieur de l'ISPR, des nominations et à toute autre décision relevant statutairement de cette instance.

Article 6

Le Secrétaire Général de l'ACEAC est chargé de l'exécution de la présente qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Donné à Bukavu, au Centre spirituel Amani, le 14 septembre 2011, à la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix.



† Simon NTAMWANA
Archevêque de Gitega et
Président de l'ACEAC

